Envoyé en préfecture le 14/10/2026
Reçu en préfecture le 14/10/2026
Publié le
ID : 056-265601500-20261001-CCAS20261001D05-DE

CCAS

PLŒMEUR ~ PLAÑVOUR

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CCAS DE PLOEMEUR

Convocation du
Mercredi 23 septembre 2026

Séance du
Jeudi 1er octobre 2026

DECISION MODIFICATIVE N°1 - 2026 - BUDGET ANNEXE « SERVICE D'AIDE ET ACCOMPAGNEMENT A DOMICILE »

Etaient présents :
Brigitte LE LIBOUX, Pascaline ALNO, Ludovic JEGO, Christine BARETTE, Isabelle GUSMINI, Corinne GOADEC, Danièle PERRIEN, Pascal PRONOST.

Absente excusée ayant donné pouvoir :
Ronan LOAS donne pouvoir à Brigitte LE LIBOUX,
Danielle BOISNEL donne pouvoir à Ludovic JEGO,
Jacqueline BERTOLUCCI donne pouvoir à Ludovic Isabelle GUSMINI,
Daniel MORENO donne pouvoir à Pascaline ALNO.

Absente excusée :
Christine KERMAGORET.

Secrétaire de séance : Bérengère ALPAGE SALIOU

En exercice :	13
Présents :	08
Pouvoir :	04
Absente :	01

Envoyé en préfecture le 14/10/2026
Reçu en préfecture le 14/10/2026
Publié le
ID : 056-265601500-20261001-CCAS20261001D05-DE

n°5

DIRECTION DES SOLIDARITES ET DE L'AUTONOMIE
CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
RL/PR/MLA/BAS

DECISION MODIFICATIVE N°1 - 2026 - BUDGET ANNEXE « SERVICE D'AIDE ET ACCOMPAGNEMENT A DOMICILE »

Rapporteur : Marie-Laure ASENSIO

La Décision Modificative n°1 (DM) a pour objectif de procéder à une révision des prévisions financières du budget primitif, afin de tenir compte des évolutions et ajustements nécessaires en cours d'année.

Le Président du CCAS propose de modifier le budget primitif 2026 du budget annexe Service Aide et Accompagnement à Domicile comme suit :

Chapitre	Article	Désignation	Montant des crédits ouvert avant modification	DM 1	Montant des crédits ouverts après modification
FONCTIONNEMENT					
011 - Charges générales	6251	Voyages et déplacements	100,00 €	15 000,00 €	15 100,00 €
011 - Charges générales	6287	Remboursement de frais (refacturation entre budgets)	45 444,16 €	5 000,00 €	50 444,16 €
012 - Charges de personnel	64111	Rémunération principale titulaire	461 500,00 €	-30 000,00 €	431 500,00 €
012 - Charges de personnel	64131	Rémunération principale non titulaire	130 000,00 €	-35 000,00 €	95 000,00 €
012 - Charges de personnel	64513	Cotisations CNRACL	50 000,00 €	-15 000,00 €	35 000,00 €
016 - Dépenses afférentes à la structure	6541	Créances admises en non-valeur	500,00 €	1 000,00 €	1 500,00 €
016 - Dépenses afférentes à la structure	673	Titre annulé sur ex antérieur	45 400,00 €	10 000,00 €	55 400,00 €
TOTAL DEPENSES NOUVELLES				**-49 000,00 €**	
019 - Produits financiers, exceptionnels	7718	Autres produits exceptionnels	300 000,00 €	-50 000,00 €	250 000,00 €
019 - Produits financiers, exceptionnels	7817	Reprise sur prov dépréciation créances	0,00 €	1 000,00 €	1 000,00 €
TOTAL RECETTES NOUVELLES				**-49 000,00 €**	
INVESTISSEMENT					
49 - Dépréciation de comptes de tiers	496	Dépréciation de comptes de débiteurs divers	0,00 €	1 000,00 €	1 000,00 €
TOTAL DEPENSES NOUVELLES				**1 000,00 €**	
10 - Dotations et réserves	10222	FCTVA	0,00 €	1 000,00 €	1 000,00 €
TOTAL RECETTES NOUVELLES				**1 000,00 €**	

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le rapport présenté en séance du Conseil d'administration ;

LE CONSEIL D'AMINISTRATION, après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** la Décision Modificative n°1 du budget 2026 présentée synthétiquement ci-dessus.

Envoyé en préfecture le 14/10/2026
Reçu en préfecture le 14/10/2026
Publié le
ID : 056-265601500-20261001-CCAS20261001D05-DE

➢ **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant, la directrice du CCAS, chacun en ce qui les concerne, à effectuer toutes les formalités administratives et techniques nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Nombre de Voix :	
POUR :	*12*
CONTRE :	*00*
ABSTENTION :	*00*

VILLE DE PLŒMEUR
Centre Communal d'Action Sociale
(MORBIHAN)

Délibération adoptée à l'UNANIMITE.

Brigitte LE LIBOUX
Vice-Présidente du CCAS